

VIDE GRENIERS DU BUZET RUGBY TOUCH BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES EXPOSANTS

(Réservé uniquement aux particuliers)

Je soussigné(e)

Nom : Prénom:.....

Né(é) le..... À Département : Ville :.....

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Titulaire de la pièce d'identité Passeport – PC - CI

N°.....

Délivrée le..... par.....

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

-ne pas être commerçant(e)

-ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)

-ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

- avoir pris connaissance du règlement (voir page 2) et l'accepter sans réserve

-Les réservations seront effectives après réception de votre règlement et de la fiche d'inscription complétée.

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par email.

Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif.

Fait à le.....

Signature

Emplacement	Prix	Nombre	Règlement (€)
Emplacement (2 places de parking)	15€		

Règlement par chèque à l'ordre de "Buzet Rugby Touch" ou par virement bancaire

Date limite pour les inscriptions : le 27 Avril 2026

Adresse : Buzet Rugby Touch

Mairie de Buzet sur Tarn 96 rue des écoles 31660 Buzet sur Tarn

VIDE GRENIERS DU BUZET RUGBY TOUCH

Règlement

Article 1 : L'association Buzet Rugby Touch est organisatrice du vide-greniers se tenant Parking Intermarché à Buzet sur Tarn le **01 mai 2026 de 8h à 18h**. **L'accueil des exposants débute à 6h. L'installation peut se faire jusqu'à 8H.** Il est rigoureusement interdit aux exposants de s'installer avant cet horaire de leur propre chef et sans s'être présenté aux organisateurs. Tout manquement à cette règle entraînera le démontage immédiat du stand et le contrevenant sera prié de quitter les lieux, sans qu'il puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 2 : les emplacements sont attribués à partir de 6h. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué par l'organisateur.

Article 4 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. **Les professionnels ne sont pas acceptés.** L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, armes ...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les poules ou autres volatiles et animaux ne sont pas acceptés sur le vide-greniers. La vente d'armes blanches et armes est interdites.

Article 6 : les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 7 : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement sans restriction. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 8 : les mineurs ne sont acceptés que accompagnés d'un adulte.

Article 9 : pour le bon déroulement du vide-greniers et par respect pour les visiteurs, **les exposants ne doivent pas démonter et partir avant 17h.**

Article 10 : Les organisateurs ne sont pas responsables des conditions météorologiques (en cas d'intempéries, chaque exposant sera libre ou pas de déballer). **Aucun remboursement ne sera donc effectué.**

Article 11 : Toute inscription au vide-greniers du Buzet Rugby Touch vaut acceptation des précédents articles.

			
CRÉDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 6-7, place Jeanne d'Arc - B.P. 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6			
International Bank Account Number (IBAN) FR76 1310 6005 0030 0250 1680 347			
Bank Identification Code (SWIFT) AGRIFRPP831			
Code etab 13106	Code guichet 00500	N° de compte 30025016803	Clé RIB 47
Nom et adresse du titulaire ASSOC. BUZET RUGBY TOUCH 17 PASSAGE DES PESCAIRES 81370 ST SULPICE LA POINTE			Signature